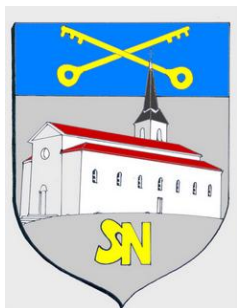


BULLETIN MUNICIPAL N°51



Le Mot du Maire

Le 23 mars dernier, ont eu lieu, les élections municipales : Fin d'un engagement pour certains élus, début d'une aventure pour les nouveaux. Si le suspens n'était pas présent dans notre commune, puisqu'une seule liste vous était proposée, ce rendez-vous a été un évènement important, comme dans chacune des 36 000 communes de notre pays.

Une équipe en partie renouvelée et rajeunie est en place depuis cette échéance. J'adresse à toutes et à tous mes plus vives félicitations pour leur élection (entre 85 et 98 % de voix) et je les salue pour leur engagement volontaire et courageux.

Je leur souhaite à tous de s'épanouir dans le rôle important qui vient de leur être confié, afin qu'ils puissent appréhender, dans les meilleures conditions, les dossiers qu'ils auront à traiter. La gestion des affaires communales, aussi nombreuses soient-elles, peut s'avérer passionnante, pour des élus motivés.

Ces vingt cinq années passées au service de notre commune en tant que maire, ont été très éprouvantes, mais elles m'ont aussi appris beaucoup dans des domaines divers et variés liés à la vie publique. Pour tout cela, je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu me faire confiance. J'essaie de répondre le plus possible aux exigences de la plupart d'entre vous. Pour les autres, j'aimerais qu'ils comprennent qu'aujourd'hui le pouvoir d'un maire, au sein d'une petite commune plus particulièrement, reste très encadré par une réglementation qui n'a cessé de se durcir d'année en année. Dans tous les cas, j'ai toujours agi avec en seule ligne de mire, l'intérêt général.

L'année scolaire s'achève et je suis particulièrement content de son déroulement dans le calme et la sérénité avec l'aide de Laurence Mabelly, Nicolas Péguet, Sophie Ecosse, Stéphanie et Mireille. Les enseignants sont très appréciés par les enfants. Nous appréhendions l'application des nouveaux rythmes scolaires mais l'équipe communale, les enseignants et les employés ont travaillé en bonne harmonie ce qui a permis d'effacer les problèmes et d'être fins prêts pour la rentrée prochaine.

Le recensement de la population a eu lieu en janvier et nous venons d'avoir les premiers chiffres : logements enquêtés sur la commune : 140 ; 112 résidences principales, 28 résidences secondaires ; 310 habitants dont 265 population municipale et 45 comptées à part. Ces chiffres nous seront confirmés en fin d'année.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à M et Mme Peres et leurs enfants, lieu dit Combe de Vatilieu, à M. Mourier Cyrille, Flore-Anne Naude et leurs enfants au chemin de Coille.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Alain Rousset

VOTRE NOUVELLE EQUIPE

Trombinoscope :

Alain Rousset
Secteur Serre



Michel Boutry
Secteur Chapelles



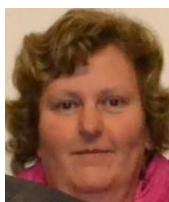
Mathilde Garnier
Secteur Village



Thibaud Serrière
Secteur Salacine



Agnès Termoz
Secteur Les Brosses



Bruno Durand
Secteur Moulut



Jacky Martin
Secteur Les Brosses



Nadine Marion-Veyron
Secteur Burand



Catherine Ageron
Secteur croisière



Yannick Van de Caveye
Secteur Suiffière



Daniel Bouvier
Secteur Revolore



Commissions communales :

Agriculture : Bruno Durand, Jacky Martin

Affaires scolaires – Conseil d'école : Catherine Ageron, Mathilde Garnier, Agnès Termoz, Nadine Marion-Veyron

Auberge : Bruno Durand, Jacky Martin, Thibaud Serrière, Mathilde Garnier, Nadine Marion-Veyron

Bâtiments communaux : Alain Rousset, Thibaud Serrière, Mathilde Garnier, Michel Boutry

Environnement : Thibaud Serrière, Catherine Ageron

Voirie : Daniel Bouvier, Alain Rousset, Thibaud Serrière, Yannick Van de Caveye

Information : Catherine Ageron, Mathilde Garnier

Conseillers communautaires : Titulaire : Alain Rousset - Suppléant : Michel Boutry

Commission d'appel d'offres :

Président Titulaire : Alain Rousset – Suppléant : Michel Boutry

Membres titulaires : Thibaud Serrière membres suppléants : Bruno Durand

Mathilde Garnier

Agnès Termoz

Daniel Bouvier

Jacky Martin

Centre communal d'action sociale

Président : Alain Rousset

Membres du conseil :

Agnès Termoz
Catherine Ageron
Daniel Bouvier
Nadine Marion-Veyron

Membres extérieurs :

Allibe Roger
Andrée Détroyat
Jacqueline Rostaing
Evelyne Serrière

Délégués au Syndicat des énergies de l'Isère

Délégué titulaire : Thibaud Serrière – Suppléant : Daniel Bouvier

Délégués au SMICTOM : Yannick Van de Caveye- Michel Boutry
Suppléants : Jacky Martin – Catherine Ageron

Elu chargé des questions de la sécurité et de la prévention de la délinquance : Nadine Marion-Veyron

Elu chargé des questions de la défense : Jacky Martin

Commissions 3C2V :

Grand Séchoir- culture et tourisme : Mathilde Garnier

Régie Eau et assainissement : Alain Rousset- Michel Boutry

Finances – CLET- Economie : Alain Rousset – Michel Boutry

Enfance et jeunesse ; rythmes scolaires : Mathilde Garnier- Agnès Termoz- Catherine Ageron

Emploi insertion : Mathilde Garnier

Commission Contrat de rivières : Michel Boutry

SCOT – EPFL : Alain Rousset- Michel Boutry

Agriculture : Alain Rousset

Transport : Mathilde Garnier

Communication 3c2v – site internet Information- journal : Mathilde Garnier

OPAH- PLH : Alain Rousset - Nadine Marion-Veyron

Sentiers rando/ signalétique : Mathilde Garnier- Catherine Ageron

Accessibilité : Alain Rousset- Michel Boutry

Ecole de Musique : Nadine Marion-Veyron – Agnès Termoz

Bibliothèques : Catherine Ageron

Compte Administratif communal 2013 :

EXECUTION DU BUDGET COMMUNAL

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de Fonctionnement	250.445 € 74	289.042 € 29
	Section d'Investissement	83.623 € 11	107.482 € 90
Reports de l'exercice 2012	Report Fonctionnement		15.501 € 90
	Report Investissement	42.142 € 90	
Total (Réalisations + reports)		376.211 € 75	412.027 € 09
Restes à réaliser à reporter en 2014	Investissement	4.570 €	
Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	250.445 E 74	304.544 € 19
	Section d'investissement	130.336 € 01	107.482 € 90
Total cumulé		380.781 € 75	412.027 € 90

Affectation du résultat 2013 :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 54.098 € 45, il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice : + 38.596 € 55

Résultats antérieurs reportés : + 15.501 € 90

Résultat à affecter : + 54.098 € 45

Solde d'exécution d'investissement : - 18.283 € 11

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 4570 €

Besoin de financement : 22.583 € 11

Affectation en réserves R 1068 en investissement : + 22.853 € 11

Report en fonctionnement : + 31.245 € 34

BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2014

Dépenses Fonctionnement	Voté
011 Charges à caractère général	137.780 €
012 Charges de personnel	118.431 €
014 Atténuations de produits	6246 €
65 Autres charges de gestion courante	27.725 €
Total des dépenses de gestion courante	290.182 €
66 Charges financières	4.729 €
67 Charges exceptionnelles	100 €
68 Dotations aux provisions	0 €
022 Dépenses imprévues	2.000 €
Total dépenses réelles fonctionnement	297.011 €
023 virement à section d'investissement	22.965 €
042 op. d'ordre entre section	400 €
Total des opérations d'ordre de fonctionnement	23.365 €
Total	320.376 €

Recettes de fonctionnement	Voté
013 Atténuations de charges	150 €
70 Produits des services	10.500 €
73 impôts et taxes	89.088 €
74 dotations et participations	158.387 €
75 Autres produits de gestion courante	31.000 €
Total des recettes de gestion courante	289.125 €
76 produits financiers	5 €
77 Produits exceptionnels	0
78 reprise sur amortissement	0
Total des recettes réelles fonctionnement	289.130 €
042 Opérations d'ordre entre section	0 €
Total des recettes d'ordre fonctionnement	0 €
R002 Résultat reporté	31.246 €
Total des recettes de fonctionnement	320.376 €

Section investissement

Dépenses	Restes à réaliser 2013	Vote 2014	Total R à R + vote
21 Immobilisations corporelles	4. 570 €		4.570 €
23 Immobilisations en cours		18.000 €	18.000 €
Total dépenses d'équipement	4.570 €	18.000 €	22.570 €
16 Remboursement d'emprunt		14.136 €	14.136 €
020 dépenses imprévues		2.000 €	2.000 €
Total dépenses financières		16.136 €	16.136 €
Total des dépenses réelles investissement	4.570 €	34.136 €	38.706 €
001 Solde d'exécution négatif reporté			18.284 €
Total des dépenses cumulées			56.990 €

Recettes	Vote
13. Subventions investissement	7.350 €
Total recettes équipement	7.350 €
10 Dotation	2.221 €
1068 Excédent fonctionnement	22.854 €
165 Dépôts et cautions reçus	1.200 €
Total recettes financières	26.275 €
Total recettes réelles investissement	33.625 €
021 Virement section fonctionnement	22.965 €
040 opérations ordre entre section	400 €
Total opérations ordre	23.365 €
Total	56.990 €

Vote du taux des Taxes 2014 : Pas d'augmentation en 2014

Taxe d'Habitation : 9,41 %

Taxe foncier bâti : 18,06 %

Taxe Foncier Non Bâti : 46,83 %

Subventions allouées aux sociétés communales et organismes extérieurs :

Acca 200 €

Foyer Rural 1.000 €

La Saumonée 200 €

Club La Joyeuse Rencontre 200 €

Sou des écoles Chasselay Serre-Nerpol 1.200 €

MFR Chatte 459 €

Souvenir Français : 31 €

EXECUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE AUBERGE 2013 :

		DEPENSES	RECETTES	Solde exécution
Réalizations de l'exercice	Section Exploitation	11.176 € 31	20.829 € 56	9653 € 25
	Section Investissement	8.117 € 62	7.120 €	- 997 € 62
Report de l'exercice	Report Exploitation	1.871 € 23		
	Report Investissement	861 € 31		
Total réalisations + reports		22.026 € 47	27.949 € 56	5.923 € 09
Restes à réaliser en 2014		0	0	0
Résultat cumulé	Exploitation	13.047 € 54	20.829 € 56	7.782 € 02
	Investissement	8.978 € 93	7.120 €	- 1858 € 93
Total cumulé		22.026 € 47	27.949 € 56	5.923 € 09

Affectation du résultat de fonctionnement 2013 service auberge :

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice : + 7.782 € 02

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice : + 9.653 € 25

Résultats antérieurs de l'exercice : - 1.871 € 23

Résultat à affecter : 7.782 € 02

Solde d'exécution de la section d'investissement : - 1.858 € 93

Besoin de financement : 1.858 € 93

Affectation en réserves au R 1068 : 1.858 € 93

Report en exploitation R 002 : 5.923 € 09

Quelques explications s'imposent concernant le résultat 2013 du service auberge. En comptabilité M 4 (Norme comptable) et pour tout budget, à partir du moment où des recettes ont été émises le résultat en tient compte même si les recettes ne sont pas dans la caisse du percepteur.

BUDGET PRIMITIF SERVICE AUBERGE 2014 :

Section exploitation dépenses	Budget Voté
011 charges à caractère général	7.258 €
66 charges financières	1.692 €
68 Dotation aux amortissements	1.236 €
022 Dépenses imprévues	700 €
Total des dépenses réelles d'exploitation	10.886 €
023 Virement à la section investissement	1.143 €
042 opérations entre sections	7.120 €
Total dépenses d'ordre d'exploitation	8.260 €
TOTAL	19.146 €

Section exploitation Recettes	Budget Voté
77 Produits exceptionnels	9.058 €
Total recettes réelles exploitation	9.058 €
042 opérations d'ordre entre section	4.164 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation	4.164 €
Total	13.222 €
R002 Résultat reporté	5.924 €
Total des recettes cumulées	19.146 €

Section Investissement Dépenses	Budget Voté
16 Emprunts	4.096 €
Total dépenses financières	4.096 €
040 opérations d'ordre entre section	4.164 €
D 001 Solde d'exécution négatif	1.859 €
Total des dépenses d'investissement	10.119 €

Section Investissement Recettes	Budget Voté
1064 Dotation affectation résultat	1.859 €
021 Virement section fonctionnement	1.140 €
040 Opération d'ordre entre section	7.120 €
Total des recettes d'investissement cumulées	10.119 €

Compte administratif du CCAS 2013 :

	DEPENSES	RECETTES	Report de fonctionnement 2012	Résultat
Section Fonctionnement	- 147, 16 €	0	363, 41 €	+ 216 € 25
Section Investissement	0	0		

Affectation de résultat :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 216 € 25 qui seront reportés en 2014 en recettes compte 002

Budget primitif CCAS 2014 :

Section de Fonctionnement Dépenses	Vote du Budget
011 Charges à caractère général art 611	1.500 €
65 Autres charges de gestion courante	217 €
Total dépenses Fonctionnement	1.717 €
Section de Fonctionnement Recettes	
74 Subvention de la commune	1.500 €
R 002 résultat reporté 2013	217 €
Total des recettes	1.717 €

VOIRIE :

La commission voirie a effectué la tournée des chemins le 25 avril et a constaté que le chemin des Crêtes, la voie communale N° 17 lieu dit Revolore et la voie communale N° 15 Les Jachaudières doivent être purgés et renforcés. Un devis estimatif a été établi par la DDT de Saint Marcellin pour un montant de 61.720 € HT pour une période triennale.

Les travaux du chemin des Crêtes seront partagés entre la commune de Quincieu et la commune de Serre Nerpol, ce chemin étant pour moitié à l'une et à l'autre.

Un dossier demande de subvention dans le cadre du programme triennal de renforcement et grosses réparations des voies communales a été déposé à la maison du territoire et a été accepté. Une subvention de 20.059 € soit 32.5 % du montant des travaux HT.

Les emplois partiels sur toutes les voies communales le nécessitant sont estimés à 14.500 € HT.

La consultation pour le chemin des crêtes est en cours.

PROJET ACCESSIBILITE :

La maison du Territoire du Sud Grésivaudan a tenu sa conférence territoriale le 21 mai dernier et a validé les projets d'accessibilité dont celui de Serre Nerpol pour un montant de 14.990 € HT et obtient une subvention de 50 % soit la somme de 7.495 €.

Cependant, le versement des subventions ne se concrétisera qu'en 2015. Nous attendons la décision écrite du président du Conseil Général qui ne devrait plus tarder.

Pour ne pas perdre de temps, nous consulterons les entreprises au plus tôt.

Etat Civil 1^{er} semestre 2014 :**Reconnaisances avant naissance :**

Eve Serrière et Nicolas Durand le 14 Février 2014

Charline Berthier et Thibaud Serrière le 14 Février 2014

Naissances :

Dyclan Paul Joseph CHARDON le 16 Février 2014 à Voiron fils de Lilian et Alexandra Chardon

Victor Claude Luc DURAND le 13 Mai 2014 à St Martin d'Hères fils d'Eve Serrière et de Nicolas Durand

Lilou Marie Evelynne SERRIÈRE le 24 juin 2014 à La Tronche fille de Thibaud Serrière et de Charline Berthier

Mariage : Néant

Décès : Rose-Marie Matraire épouse Serrière le 24 Mai 2014 à Notre Dame de l'Osier

LES DÉLIBÉRATIONS DU SEMESTRE

Séance du 10 Février 2014

1. Délibération attribution d'une subvention au sou des écoles du regroupement Serre Nerpol Chasselay d'un montant de 1000 € pour les sorties raquette de l'école.
2. Date du repas des anciens : 06 avril 2014
3. Questions diverses :
Point sur les dernières réunions extérieures.
Point sur Auberge

Séance du 10 mars 2014

Absents : Bruno Durand- Philippe Chabert- Sylvie Caillat

1 : Tour de garde des élections municipales du 23 mars 2014 :

8 - 10 h = Jacky Martin- Guy Veyret- Yannick Van de Caveye

10 à 12 h = Agnès Termoz - Nadine Marion-Veyron- Mathilde Garnier

12 à 14 h = Yves Rostaing- Claude Serrière- Michel Boutry

14 à 16 h = Bruno Durand - Cathy Ageron- Thibaud Serrière

16 à 18 h = Sylvie Caillat - Daniel Bouvier- Alain Rousset

2. Délibération pour la vente d'une coupe de bois à M. Audrapt :

Il est accepté la somme de 2000 € pour la vente d'une coupe de bois à M. Audrapt

3. Rallye de Saint Marcellin :

Le rallye de St Marcellin demande l'autorisation de passage pour sa 26ième année.

8 voix Pour

4. Auberge :

Il est exposé les dernières informations concernant la procédure en cours contre la Sarl Tullins Restauration.

Séance du 17 mars 2014

Absent : Philippe Chabert

1. Présentation et vote du compte administratif de la commune exercice 2013 :

Le Maire ne prend pas au vote Vote 1 abstention 9 voix Pour

2. Présentation et vote du compte de gestion du percepteur commune exercice 2013 : 10 voix Pour

3. Délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2013 du budget communal : 10 voix Pour

4. Présentation et vote du compte administratif du budget auberge exercice 2013 :

Le Maire ne prend pas part au vote 1 abstention 9 voix Pour

5. Présentation et vote du compte de gestion de l'exercice 2013 pour le budget auberge du percepteur :
10 voix Pour

6. Délibération d'affectation de résultat 2013 du budget auberge : 10 voix Pour

7 Informations diverses

Séance du 29 Mars 2014 :

Election du Maire et des Adjoints

Délibération fixant le nombre d'adjoints

Désignation des délégués communautaires 1 titulaire et 1 suppléant

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Délibérations pour pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Désignation d'un délégué en matière d'urbanisme article 421-5 du code de l'urbanisme

Délibération fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Délibération portant sur l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS

Délibération relative à la composition de la commission d'appel d'offres

Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Syndicat des énergies de l'Isère

Désignation des délégués au SMICTOM

Délibération désignant un élu chargé de la sécurité et de la prévention de la délinquance

Délibération désignant un élu chargé des questions de la défense

Séance du 22 Avril 2014

Absent : Jacky Martin Donne Pouvoir à M. Van de Caveye

1. Délibération concernant le taux des taxes communales pour 2014 :

Le Conseil municipal décide de ne pas changer le taux des taxes communales en 2014 qui restent fixées comme suit :

Taxe d'habitation : 9,41 %

Taxe foncière bâti : 18,06 %

Taxe foncier non bâti : 46,83 %

2. Délibération décidant d'accorder une subvention aux associations communales et organismes extérieurs :

Il est décidé d'accorder une subvention à :

ACCA : 200 €

Sou des écoles : 1.200 € (1000 € subvention pour les sorties raquette + 200 € subvention annuelle)

La Saumonée : 200 €

Le Club de la Joyeuse Rencontre : 200 €

Foyer Rural : 1000 €

MFR Chatte : 459 €

Souvenir français : 31 €

3. Présentation et vote du budget service auberge 2014:

11 voix Pour

4. Présentation et vote du budget primitif de la commune 2014 :

11 voix Pour

5. Délibération désignant douze personnes titulaires et douze personnes suppléantes pour être désignées par les services fiscaux pour faire partie de la commission communale des impôts directs de 6 titulaires et de 6 suppléants.

6. Lecture d'un courrier envoyé par l'ACCA de Serre Nerpel concernant l'aménagement d'une avancée de toit du local communal côté abri à bois ainsi que l'agrandissement de la plate forme du préau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable par 11 voix Pour à la réalisation de ces travaux considérant que la commune n'aurait que peu de dépenses à engager (environ 1000 €) puisque le travail serait effectué par les chasseurs.

7. Tournée des chemins :

Elle sera effectuée le vendredi 25 avril au matin.

8. Questions diverses :

Il est fait compte rendu des derniers événements concernant la procédure avec la Sarl Tullins Restauration.

Séance du 12 Mai 2014

Absent : Yannick Van de Caveye- Pouvoir donné à Jacky Martin

1. Tour de Garde élections européennes :

8 h - 10 h 30 = Yannick Van de Caveye- Thibaud Serrière- Nadine Marion-Veyron

10 h 30 - 13 h = Agnès Termoz- Michel Boutry - Jacky Martin

13 h - 15 h 30 = Cathy Ageron- Bruno Durand - Mathilde Garnier

15 h 30 - 18 h 00 = Daniel Bouvier - Alain Rousset - Michel Boutry

2. Devis voirie dans le cadre du programme triennal du conseil général pour renforcement de chaussée Estimation DDT : 61.720 € H.T

Devis accepté, une subvention est demandée au Conseil général dans le cadre du programme triennal à raison de 20.000 € de travaux annuels.

Emplois partiels : Estimation 14.500 H.T pour 10 T avec point à temps automatique.

Questions diverses :

Réponse du bâtonnier de l'Isère concernant le dossier de Maître Eric Fichter

Point sur la Sarl Tullins Restauration

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAPS)

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, le Maire avec la commission scolaire a organisé une réunion de travail le 03 avril 2014 avec les enseignants, les délégués de parents d'élèves de Serre Nerpoul, et le personnel communal afin de débattre de l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires et surtout l'organisation du temps d'activités périscolaires. Les échanges ont été fructueux, les avis et interrogations soulevés ont pu être résolus cordialement en véritable travail d'équipe, ce qui est très appréciable. Vous trouverez ci-dessous les points essentiels qui seront appliqués à la rentrée de septembre dans le cadre de cette réforme.

Horaires de l'école :

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 8 H 20 – 11 H 20

13 h 05 – 16 h 10

Mercredi : 8 H 20 – 11 H 20

Organisation du Temps d'activités périscolaires :

- Ces activités se dérouleront : Lundi, mardi, Jeudi et vendredi de 15 H 20 à 16 H 05 en raison des horaires à respecter pour le transport scolaire départ à 16 h 10 entre Chasselay et Serre-Nerpoul.

Son coût :

Ce temps sera gratuit et mis en relation avec les travaux effectués à l'école. La commune bénéficiera d'une aide de l'état qui devrait se monter à 50 € par élève + 40 € pour les communes bénéficiant du fonds de solidarité rurale pour la rentrée 2014-2015 soit 90 € pour notre commune. Benoît Hamon a annoncé le 07 mai dernier la reconduction de cette aide pour 2015-2016.

Personnel encadrant :

- Les personnels encadrants seront Stéphanie Termoz et Mireille Sol
- La matinée du mercredi posant un problème, elle sera dispatchée entre Mireille et Stéphanie qui travailleront un mercredi sur deux, le transport scolaire étant effectué par Gérard Cotte. Etant entendu qu'en période hivernale et par temps de neige, Stéphanie et Mireille prendraient le relais exceptionnellement.

L'amplitude de travail de Mme Sol étant trop importante par le fait qu'elle doit encore faire le ménage de la classe des grands, la municipalité en accord avec les agents décide de supprimer ces 3 heures à Mme Sol, c'est Gérard Cotte qui les fera.

- **Locaux :** Le lieu d'accueil sera la salle socio éducative qui sera partagée en trois à l'aide d'un second rideau ignifugé pour bien séparer les espaces.
- **Activités :**
Une étroite collaboration avec la directrice de l'école Laurence Mabelly, Nicolas Péguet et le conseil municipal a permis de prévoir une concordance entre les TAPS et le travail de classe C'est-à-dire que les TAPS pourraient être l'occasion de perfectionner certains thèmes tels que :
Education à la citoyenneté
Formation aux premiers secours
Code de la Route

Septembre :	Bricolage : décoration de la salle, bricolage divers Sport : en extérieur (tennis, badminton, ping-pong) Jeux de société, dessins
Octobre :	Bricolage : Halloween, automne Chant Jeux d'animation/Sport Boom costumée pour Halloween
Novembre /Décembre :	Bricolage : préparation d'objets pour le marché de Noël - Sport : danse Chant - Marché de Noël
Janvier :	Bricolage : couronnes... Contes Sport intérieur, jeux...
Février :	Bricolage : confection de marionnettes (couture) Théâtre- Jeux, dessins
Mars :	Jardinage Bricolage : mardi gras Fête de mardi gras - Jeux
Avril/Mai/Juin	Bricolage : Pâques, fête des mères, pères, jeux de kermesse -Chant/ Danse pour spectacle de fin d'année Jeux Boom des vacances !

Pour la commune de Serre-Nerpol, nous ne proposerons pas de programme journalier car trop restrictif et suivant le nombre de participants, cela peut s'avérer problématique pour la gestion des groupes ou en raison de la météo ou autres.

C'est pourquoi le programme qui vous est proposé est mensuel et pourra ainsi être bien adapté sachant que les thèmes qui vous sont précisés pourront avoir lieu aussi bien le lundi, que le mardi, jeudi ou vendredi.

Le nombre d'élève étant de 34, il est décidé de les diviser en deux groupes, les grands et les petits. Il est prévu un temps d'aide aux devoirs effectué par Laurence Mabelly dans lequel elle propose d'apprendre aux enfants comment apprendre une leçon et différentes astuces pour faire correctement son travail. Ces horaires d'aide aux devoirs nous seront communiqués à la rentrée.

- Inscriptions : elles se feront de vacances à vacances au moyen d'une fiche d'inscription transmise par la mairie et dont Stéphanie aura la gestion.
Il est important de respecter les inscriptions faites pour ne pas désorganiser le travail fait dans les TAPS.

Pour les inscriptions de septembre- octobre, il est décidé de faire passer aux parents dès le mois de juin les plannings journaliers qui devront être remis par les parents avant **le 04 juillet 2014**.

Vœux de la Municipalité 2014



Rappel des Naissances de 2013

Le **12 juin** Ethan Jean-Louis Maurice **Rozier** à St Martin d'Hères
Le **29 juin** une petite fille dont les parents ne souhaitent pas la publication de Naissance
Le **04 Octobre** Flavien Jérôme Cédric **Van de Caveye** à La Tronche
Le **02 novembre** Mélody Béatrice Mireille **Perna** à Voiron

Bienvenue aux nouveaux bébés de 2013 : remise des livrets de bienvenue

Yannick Van de Caveye, Myriam Caillat et Flavien né le 04 Octobre 2013



Marion Cardis avec Lana et Mélody née le 02 Novembre 2013



Cédric Rozier, Emilie Cleyet- Merle
Et Ethan né le 12 juin 2013



REPAS DES ANCIENS

C'est avec grand plaisir que l'ancien conseil et le nouveau conseil ont accueilli nos aînés le Dimanche 06 Avril 2014 pour une très belle journée, au menu :

Salade Landaise (magret fumé, foie gras, terrine maison), Terrine de truite à l'oseille
Magret d'oie et son jus, Timbale de chanterelles, Faisselle à la crème ou fromage sec
Royal chocolat et glace caramel beurre salé



**Michel Boutry et Alain Rousset
Lors de la remise des roses aux dames**



**Yvette, Jacky et Michèle ont assuré
l'animation**

Cette journée conviviale a été particulièrement appréciée par l'ensemble des participants.

Commémoration du 08 Mai 1945



Cette cérémonie commémore :

- La victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne. Ce jour est appelé par les Anglophones le « V-E Day » pour « *Victory in Europe Day* ».
- Les massacres de Sétif et Guelma en Algérie



ACCA Serre-Nerpol



Assemblée générale des chasseurs

Le 23 mai 2014, les chasseurs de l'ACCA de Serre-Nerpol tenaient leur assemblée générale au local.

Jacky Martin, président de l'ACCA, a ouvert la séance avec le bilan de la saison passée, puis Gérard Caillat, trésorier, a présenté le compte rendu financier. Ensuite à l'ordre du jour figurait : des modifications de statuts, des élections, et divers sujets concernant la campagne à venir.

Le tableau de Chasse et la trésorerie

Le retour des carnets de prélèvements fait état d'un tableau global de : 99 lapins, 93 faisans, 19 perdrix rouges, 8 perdrix grises, 128 grives musiciennes, 7 litornes, 133 merles, 12 pigeons, 26 bécasses et 11 lièvres.

Les commentaires à chaud laissaient apparaître une certaine déception et des interrogations concernant le peu de réussite avec les perdrix rouges, 60 avaient été lâchées. Quant aux onze lièvres prélevés sur cinq demi-journées, c'est un peu moins que d'habitude, et l'âge ratio, seulement 3 jeunes, indique une reproduction médiocre.

Pour le grand gibier, 20 chevreuils et 13 sangliers représentent un résultat tout à fait honorable. A signaler le sérieux des participants aux battues chevreuils qui s'appliquent à réaliser le quota de jeunes.



Pendant la chasse 15 renards ont été prélevés, Franck Lambert en a ensuite pris 9 et Thibaud Serrière 7. Depuis des tirs d'approche et d'affût ont permis de réguler efficacement la population de goupils.

Le compte rendu financier présenté en détail laisse apparaître une saine gestion des deniers des chasseurs et en conséquence a été approuvé à l'unanimité.

Rions un peu !

Cette année, il est demandé aux ACCA de modifier plusieurs points de leur statut. Par exemple, si à l'avenir deux communes venaient à fusionner, la loi prévoit que les deux associations communales de chasses agréées devraient elles aussi fusionner.

(Ceci devra être pris en compte si un jour Nerpol fusionne avec la Brunerie. C'est une boutade évidemment, qui a déclenché un fou rire général et dont nous ne voulions pas priver les lecteurs du bulletin municipal. L'auteur, JL B, faisait bien sûr allusion au passé historique de la commune avec ses deux églises et ses deux châteaux. Mais de nos jours, la réunification est actée et l'équipe unique qui chasse le grand gibier s'entend à merveille.)



Des votes et des nouveaux responsables de battues

Trois membres sortant de l'ACCA ont été renouvelés, Jacky Martin, Claude Serrière, et Daniel Bouvier en tant que propriétaire non chasseur.

Suite à la démission de Didier Bonin, Florian Rousset voté à l'unanimité fait son entrée au conseil d'administration de l'ACCA.

En 2013, trois chasseurs ont suivi le stage de formation à la sécurité, ce qui porte le nombre de chefs d'équipe à six ; Yannick Van De Caveye, Patrick Gagelin et Pierre Champon endosseront cette responsabilité aux côtés de Franck Lambert, Gérard Caillat et Jacky Martin.

Quelques chiffres

- Le prix des cartes de sociétaires est de 70 euros, plus 5 euros de participation pour le grand gibier.
- Pour les chasseurs de plus de 70 ans le prix est de 40 euros (il y en a, et ils sont en pleine forme)
- Pour les chasseurs venant de l'extérieur la carte coûte 125 euros.
- Le prix des cartes journalières restent à 10 euros, elles seront délivrées après la fermeture du lièvre le 20 octobre, et ne donne pas droit à la réciprocité sur les communes de l'AICA. Pour le grand gibier, il est possible d'avoir deux invités par battues à condition d'en informer le président dix jours avant.

Les fidèles et de nouveaux chasseurs

Une ACCA est tenue d'accueillir un minimum de 10% de chasseurs venus de l'extérieur, l'ACCA de Serre-Nerpol a fixé un seuil maximum à 20%.

Cinq demandes de renouvellement ont été faites et accordées à ; Noël David, Michel Merlin, Paul Dubois, Jean-Yves Grossian et Jean-Paul Millet.

Trois nouvelles demandes ont été acceptées. Il s'agit de Lionel Valente de Saint Vérand, qui a déjà participé à plusieurs battues en tant qu'invité, Jean-Pierre Faure, maire de Saint Quentin, et Clément Theron de Morette, qui fait construire à Vinay et qui a exprimé son envie de se joindre à l'équipe qui fait le pied pour trouver des traces de sanglier.



Le calendrier des réjouissances en 2014

-5 juillet, à l'occasion du rallye de Saint-Marcellin l'ACCA et le Foyer tiendront une buvette à la bascule de la Salacine. (L'année dernière, le foyer avait réalisé 900 euros de bénéfice dont 400 furent versés à l'ACCA.)

-2 août, une corvée, bien sympathique, est prévue pour l'aménagement et le marquage de postes à chevreuil.

-23 août, c'est la date retenue pour le désormais traditionnel repas de chasse.

- 5 septembre, les cartes de chasses seront délivrées au local des chasseurs.

-13 septembre, 26 septembre et 24 octobre, soixante faisans seront lâchés à chaque fois, sur différents secteurs de la commune.

Les boudins ce sera le 18 janvier 2015, mais nous n'en sommes pas là, et avant, paraphrasant un philosophe et ami « Bonne saison de chasse à tous les Tartarins de Serre-Nerpol ! »

Pour toute demande de renseignement ou inscription.

Président- Jacky Martin- Tél : 06 83 13 33 97 ou Gérard Caillat au 06.73.78.84.41

Une VISITE à la MAIRIE



17 Février 2014

Ce lundi 17 février, à 14 heures, deux voitures inhabituelles se garent sur le parking à côté de la salle des fêtes de notre village, Serre-Nerpol.

-N'est-ce pas le Kangoo de l'école St Joseph et la Punto de Notre Dame Marie ?...

-Eh oui ! Et voici qu'en descendent: Mère Marie Thérèse, Soeur Marie Hélène, Benoît 5ème, Xavier 5ème, Fabien 6ème, Joseph 6ème, Lidvine 5ème, Marie-Gabrielle 6ème, Apolline 6ème, Roseline 6ème.

-Aujourd'hui nous avons rendez-vous avec... Monsieur le Maire!

Ah! Certes nous avons été bien étonnés quand, lors du dernier cours, notre professeur nous a annoncé cet événement...

- Qu'allons-nous faire à la mairie?

- Monsieur le Maire vous fera une petite causerie.

- A nous ? ! Et de quoi nous parlera-t-il ?

- Le sujet sera : 1° le rôle, les fonctions, les engagements, les astreintes du Maire.

2°Comment l'on devient conseiller municipal .Quels diplômes, amplitudes, connaissances, âge, motivations sont requis. Quels en seraient les empêchements dirimants.

Vous pourrez lui poser directement ces questions, et d'autres que vous vous poseriez à ce sujet. Nous, poser directement les questions à Monsieur le Maire, c'est impressionnant, tout de même ! Car poser des questions à tort et à travers à notre professeur que nous côtoyons tous les jours : en cours, en étude, en récréation ..., c'est facile et naturel; mais s'adresser, nous 6ème, 5^{ème} de 11, 12 ans à Monsieur le Maire, comme des adultes, c'est une autre affaire !

Ceci explique que, au début, nos idées s'embrouillent un peu, mais bien vite, l'accueil simple et bienveillant de Monsieur le Maire et de sa secrétaire nous met à l'aise.

- Entrez, les enfants, prenez un siège et installez-vous autour de la table, dans la salle du conseil...comme de vrais conseillers! Une fois confortablement assis, la détente du corps favorisant celle de l'esprit, les questions ne tardent plus à jaillir. Monsieur le Maire ou Madame la secrétaire de Mairie y répondent de façon claire et bienveillante.

Ainsi, nous apprenons qu'il suffit d'avoir 18 ans pour se présenter aux élections municipales ; qu'aucun diplôme n'est requis mais que, par contre, il est inutile de se présenter dans un but lucratif, honorifique ou pour se « payer la belle vie », car les multiples soucis, dérangements et astreintes nous donneront vite le change. Mais, cependant c'est bien justement par ce côté ardu et quelque peu ingrat que la charge de maire, ou même d'adjoint ou de conseiller, peut attirer ceux qui voudraient se dévouer de manière désintéressée, et bien souvent méconnue au bien de leur commune et de ses habitants.

Nous vérifions aussi comment se déroulent les élections municipales, comment on vote, comment l'on compte lors du dépouillement, le pourcentage indispensable pour qu'une liste passe, ce qu'est le « panachage », ce qu'il advient d'une commune où aucun candidat ne se présente, ce qui peut rendre un bulletin de vote nul, ce qui peut nous rayer des listes électorales, ce qui peut entacher notre casier judiciaire ...

De plus, nous découvrons plus correctement quelles sont les fonctions du Maire : des réunions avec son conseil, des réunions avec les responsables de la Communauté de communes, la préparation du budget, le traitement des déchets, l'entretien de la voirie, l'approvisionnement de la commune en eau

potable, l'entretien des écoles communales, la délivrance des permis de construire, la constatation des décès, l'obligation de pénaliser les infractions à la loi commises sur la commune..., et tant d'autres choses encore !

Ainsi s'est écoulée une heure et demie sans qu'on s'en soit aperçu. Si les cours suivants de l'après midi ne nous avaient pas rappelés à la réalité, l'entretien se serait poursuivi sans ennui peut être bien longtemps car, sur ce sujet, il y a tant de choses à découvrir !

Merci à Monsieur le Maire et à Madame la secrétaire de Mairie d'avoir pris de leur temps pour nous parler de leur expérience. Il est toujours plus intéressant d'entendre et de voir les acteurs de la vie, plutôt que d'apprendre dans un livre...!

Rallye de St Marcellin



26^{ième} rallye



La fermeture des routes sera effective pour la ES 1 **La Forteresse Vatilieu**

Vendredi 04 Juillet 2014 : Fermeture : 18 h 30 - Ouverture 23 h 00 (Validation par la voiture damier)

Secteur Serre-Nerpol- Chasselay :

ES 4 Le samedi 05 juillet de Fermeture 08 h 30 Ouverture 12 h 30 (validation par la voiture damier+ enlèvement des rubalises de chemin)

Pour la ES 9 Samedi 05 Juillet Fermeture à 17 h 15 (remise en place des rubalises)
Ouverture à 21 h 00 (validation par la voiture damier)

La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs du rallye.





INFORMATIQUES ! MALADIE DE LYME

Cette année, ces petites bêtes sont très nombreuses et virulentes, nous ne pouvons que vous inviter à être prudents et vous rappeler que dans la région Rhône Alpes, en Auvergne, en Savoie, le nombre de personnes contaminées ne fait qu'accroître tout comme dans les régions Alsace et Pyrénées.

Qu'est-ce que Lyme ?

La maladie de Lyme ou borréliose est une infection bactérienne transmise essentiellement par des tiques à l'homme. Ces insectes, via leur salive, inoculent la *Borrelia*. Après une morsure qui passe le plus souvent inaperçue, diverses réactions peuvent se déclarer à intervalles de temps variables. Parfois, un anneau excentrique rouge apparaît à l'endroit de la morsure. La personne contaminée peut présenter des symptômes variables : douleurs articulaires, musculaires, fatigue, maux de tête... Certaines personnes vont rapidement développer des symptômes plus graves: paralysie faciale, troubles visuels... Imitant de nombreuses autres maladies, on l'appelle la grande imitatrice!

Prévention :

Lors de balades, protégez-vous avec des vêtements (éventuellement imprégnés d'un spray anti-tiques) couvrant les jambes et les bras (pantalon dans les chaussettes...). Malgré une bonne protection, une tique peut se frayer un chemin et vous mordre. Inspectez-vous, vos enfants ainsi que vos animaux.

Attention, la morsure peut passer inaperçue !

Que faire en cas de morsure ?

Que la tique soit présente ou non, consultez rapidement un médecin. Si la tique est toujours présente, retirez-la (cf. Schéma) à l'aide d'un tire tique (vendu en pharmacie) *à tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre*

Les tests de dépistage :

Il n'existe aujourd'hui aucun test sanguin fiable pour établir un diagnostic. Cependant, des tests Elisa et Western Blot sont pratiqués. Attention, un test négatif n'indique pas obligatoirement qu'on n'a pas la maladie de Lyme. Aujourd'hui, l'examen clinique prévaut pour établir le diagnostic de la maladie (Entretiens de Bichat 09/2012).

Les traitements :

Les traitements officiels antibiotiques de courte durée suivent un protocole défini par les autorités de santé, mais bien souvent ils ne soignent pas la maladie. Une chronicité de la maladie peut s'installer au fil des ans. Aujourd'hui, des approches thérapeutiques novatrices existent : antibiothérapie de longue durée ; traitements alternatifs ; traitements intégratifs.

Créée en mars 2012, l'association ([Lyme Sans Frontières L.S.F](#)) compte un millier d'adhérents. Elle soutient et conseille les personnes atteintes face au déni des autorités publiques et l'incurie qui en résulte. Elle promeut la recherche et l'information, sensibilise le Gouvernement, le public et les médias au travers d'actions d'information (Audiences au Ministère de la Santé, Sénat, Commission ministérielle, actions d'information à Colmar, Obernai, Marseille, conférences aux Journées internationales de Strasbourg). Elle s'attache également à informer les médecins. A travers ses actions, L.S.F dénonce le sous-diagnostic de la maladie de Lyme en France (900 000 cas diagnostiqués en Allemagne contre 5000 en France en 2009).

Que de malades non diagnostiqués et oubliés dans notre pays !

Cette association se bat pour faire connaître et reconnaître la maladie de Lyme.

Les spécialistes internationaux craignent d'avoir à faire face à une épidémie qui part des états unis jusqu'à la Chine

Pour en savoir plus une vidéo diffusée sur France 5 le mardi 20 mai dernier est très utile, à revoir sur

<http://pluzz.francetv.fr/video...>



VIE PRATIQUE

Mairie : Tél : 04 76 64 26 56 Fax 04 76 64 26

56 Mail : commune.serre-
nerpol@wanadoo.fr

Site de la commune :

www.serre-nerpol.sud-gresivaudan.org

Ouverture au public :

Mardi 9 H -12 H

Vendredi 14 H 30 – 18 H 00

Ecole Maternelle et primaire : 04 76 64 26 60

ADMR Tél : 04 76 36 78 62

--

GRAND SECHOIR Tél : 04 76 36 36 10

URGENCES :

Gendarmerie de Vinay : 04 76 36 70 17

Gendarmerie St Marcellin : 04 76 38 00 17

Pompier en cas de sinistre ou d'accident sur
La voie publique : **18**

En cas d'urgence de risque vital SAMU : **15**

Urgence Gendarmerie : **17**

Appel d'urgence européen : **112**

Centre hospitalier de St Marcellin

Tél : 04 76 64 90 90

REGIE DE VINAY : 04 76 36 90 57

SICTOM : 04 76 38 66 03

DECHETTERIE :

VINAY : Tél : 04 76 36 79 29

Horaires : Lundi, Mercredi, Jeudi : 13 h 30 à
18 h

Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Samedi : 09h00 à 18h00

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Saint Marcellin : 04 .76. 36. 38. 38

Vinay : 04 76 36 62 06

ALLO SERVICES PUBLICS : 39 39

Mission locale :

1^{er} réseau pour l'emploi des jeunes

04 76 38 83 42

Centre ANTI POISONS (Lyon) 04 72 11 69 11

SIDA INFO SERVICE : Tél : 0800 840 800

DROGUE INFO SERVICE : Tél : 0800 810 821

CANCER INFO SERVICE : Tél : 0810 810 821

TABAC INFO SERVICE Tél : 39 89

VIOLENCES CONJUGALES : Tél : 0800 33 34 35

TOXICOMANIE : 01 48 09 13 13

VIOL FEMMES INFORMATION

Appel anonyme et gratuit : Tél : 0800 05 95
95

SOS ALCOOL : Tél : 04 76 96 34 36

ALMA : Maltraitance personnes âgées :

Tél : 04 76 46 47 47

Vous avez une question, besoin d'un conseil, un conflit avec un fournisseur ou un distributeur d'électricité ou de gaz naturel ? La solution : Le médiateur national de l'énergie N° vert : 0800 112 212

Passeport

Le formulaire de demande de passeport biométrique est à retirer à la mairie du domicile.

***Prendre rendez-vous avec la mairie de St Marcellin** qui est dotée d'une station.*

Tout dossier incomplet, raturé sera rejeté d'office.

Coût des timbres :

Les personnes majeures : 86 €

Les personnes mineures de 15 ans à 18 ans : 42 €

Les mineurs de moins de 15 ans : 17 €

Carte d'identité

Pièces à fournir :

Acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance). Il est obligatoire pour une première demande et en cas de péremption de plus de 2 ans de l'ancienne carte.

- Livret de famille pour les mineurs et les femmes mariées.*
 - Justificatif de domicile (facture EDF, Téléphone...)*
 - les jeunes majeurs domiciliés chez leurs parents doivent fournir, en plus du justificatif de domicile, une attestation d'hébergement signée par les parents.*
- 2 photos d'identité récentes, aux normes administratives et faites chez un photographe agréé.*

Ne pas oublier de rapporter l'ancienne carte.

***Attention:** depuis 2009 en cas de perte ou de vol, le renouvellement de la carte d'identité n'est plus gratuit; il faut s'acquitter d'une somme de 25 € sous forme de timbres fiscaux*

A savoir : le délai de validité de la carte d'identité a été porté à 15 ans au lieu de 10.

Pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage, le ministère de l'intérieur propose [une fiche d'information traduite](#), certains pays n'accepte pas cette modification, il convient de bien se renseigner suivant votre destination de voyage pour ne pas rester bloqué à la frontière.

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en mairie, dès leurs 16 ans révolus.

La démarche est nécessaire car le diplôme remis à cette occasion est réclamé:

- Lors de l'inscription à un examen scolaire ou à un concours*
 - Lors de l'inscription au permis de conduire même en cas de conduite accompagnée*
- Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.*

Listes électorales

Lorsque vous êtes âgés de 18 ans ou nouveaux arrivants sur la commune, pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre.

Si vous êtes abonnés à internet, vous pouvez trouver des informations sur les sites de la Préfecture, des impôts et de l'administration en général. Mais vous pouvez aussi composer le 3939 où des personnes compétentes répondent à vos questions concernant vos démarches (constitution de dossiers administratifs, cartes grises, pièces d'état civil).

Les nouvelles de l'école de Serre Nerpoul

La classe de CE2-CM1-CM2 a décidé de vous raconter les sorties et les projets de l'école de Serre Nerpoul depuis Noël. En décembre nous avons fabriqué des objets pour le marché de Noël (pochettes en tissus pour téléphones portables et pour pyjama, décorations de sapin, oranges parfumées,...).



En janvier et février la classe des cycle 3 a pu faire 5 sorties en raquettes à neige dans le Vercors avec un guide qui s'appelle Philippe. A cette même période nous avons commencé des défis en sciences en classe. Cinq thèmes étaient proposés: créer des objets roulants, construire une station météo, élaborer un repas équilibré, décrire la course du soleil. Nous avons été filmés en classe pour présenter nos réponses à l'oral. La maîtresse nous a également inscrits au projet du CNRS « arbres à cristaux ». Nous avons reçu un kit, et nous avons fait des expériences en classe pour observer la formation des cristaux.



Le 28 janvier, nous sommes allés visiter le musée de Voiron avec la classe de Chasselay; là-bas, nous avons appris à faire des croquis et nous avons découvert les tableaux du peintre local Lucien Mainssieux. De retour en classe, nous avons réalisé des carnets de voyage, qui ensuite ont été exposés à ce même musée à Voiron.

Le 28 mars les élèves de maternelles sont partis visiter une ferme avec l'école de Chasselay, ils ont pu essayer quelques activités de la ferme et caresser les animaux. En avril, ils sont allés visiter le musée de St Antoine l'Abbaye où ils ont appris ce qu'était une collection, puis ils ont créé des oeuvres d'arts à partir d'objets usuels.



Le 11 avril notre classe a visité le centre de tri de Penol, nous avons un casque sur la tête pendant la visite, le site est immense. On a appris comment les déchets sont recyclés.

Le carnaval des écoles s'est déroulé à Chasselay. On a défilé dans le village, puis on a joué dans la salle des fêtes, puis le SOU des écoles nous a offert le goûter.

Le 3 juin les CM2 sont allés visiter le collège Joseph Chassigneux de Vinay. Ils ont passé une agréable journée, ils ont mangé au réfectoire puis l'après-midi ils ont participé à un jeu de piste dans le collège.



Le 10 juin, nous avons fait notre sortie de fin d'année au parc de la Verrerie à Roybon. Notre classe a construit des cabanes le matin tandis que les maternelles observaient les insectes et les arbres. A midi, nous avons pique-niqué tous ensemble sur le site, les enfants, le maître et la maîtresse, Mireille et Stéphanie, les parents qui accompagnaient et la mairie. Gérard nous a montré comment faire un puits canadien et nous avons mangé des chamallows grillés. C'était une super journée!

Le 24 juin nous avons accueilli les élèves qui viendront à l'école l'an prochain, les petits de maternelle et les futurs CE2. On leur a expliqué ce qu'on fait en classe tous les jours, nos activités, nos projets. Les moyens de maternelle sont allés à Chasselay ce jour-là.

C'est la fin de l'année scolaire, les journées passent vite et on ne s'ennuie pas! Bientôt les vacances!!



La classe de CE2-CM1-CM2

Le mot des adultes:

Bonnes vacances à nos écoliers! Et bonne continuation à nos élèves de CM2 qui seront en 6ème d'ici peu! Bon été à tous!

L. Mabelly N. Péguet S. Termoz M. Sol

IA SAUMONÉE

Pour la nouvelle saison de pêche, deux lâchers de truites Fario ont été effectués



Un premier avant l'ouverture de 80 kg

Un second pour les vacances de Pâques de 40 kg

D'année en année, le nombre de permis va en augmentant et nous nous en félicitons. Pour cette année, une quarantaine de permis.

De plus en plus de grenoblois apprécient notre petite rivière.



Nous vous souhaitons d'agréables vacances.